



## A retenir

### OIDIUM

La période de sensibilité est toujours en cours en particulier sur les parcelles les plus végétatives. Les conditions météo restent favorables au champignon. Ne négligez pas cette maladie.

### BLACK-ROT

Le stade nouaison marque la sensibilité maximale de la grappe. Il est atteint dans la plupart des parcelles. Des contaminations sont possibles avec de faibles pluies et peuvent provoquer des dégâts sur grappes. Restez vigilants.

### MILDIU

Restez vigilants en cas de pluie orageuse.

### VERS DE LA GRAPPE

Le vol de G1 est terminé. Changer les plaques engluées et les capsules de phéromones.

### FLAVESCENCE DOREE

T1 du 18 au 28 juin.

<https://draaf.occitanie.agriculture.gouv.fr/dates-d-interventions-pour-les-traitements-obligatoires-2022-a7160.html>

### XYLELLA FASTIDIOSA

Aucun cas de *Xylella fastidiosa* n'a été découvert sur vigne en Occitanie à ce jour. Dans le monde, il n'a jamais été rapporté d'infection naturelle de la vigne par la sous-espèce *multiplex*, seule sous-espèce présente en Occitanie. Plus d'informations en annexe ([focus Xylella Fastidiosa](#)).



Directeur de publication :

Denis CARRETIER  
Président de la Chambre  
Régionale d'Agriculture  
d'Occitanie  
BP 22107  
31321 CASTANET  
TOLOSAN Cx  
Tel 05.61.75.26.00

Dépôt légal : à parution  
**Comité de validation :**  
Chambre d'agriculture de  
l'Aveyron, Chambre  
régionale d'agriculture  
d'Occitanie, DRAAF  
Occitanie, Unicor cave de  
Valady

**ÉCOPHYTO**  
RÉDUIRE ET AMÉLIORER  
L'UTILISATION DES PHYTOS

Action pilotée par le Ministère chargé de l'agriculture et le ministère chargé de l'écologie, avec l'appui financier de l'Agence Française pour la Biodiversité, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto.








## METEO

### • Les faits marquants de la période écoulée

Les cumuls de pluie sur la semaine écoulée varient de 2mm à Millau à 58mm à Balsac.

### • Pour les prochains jours

De fortes chaleurs sont prévues cette semaine.

	Mer 15	Jeu 16	Ven 17	Sam 18	Dim 19	Lun 20	Mar 21
<b>Températures</b>	11-20	12-20	18-28	14-29	16-31	18-30	18-30
<b>Tendances</b>							

# STADES PHENOLOGIQUES

Les stades se succèdent très rapidement.

	Floraison	Fin floraison	Nouaison	Grain de plomb
<b>Marcillac</b>				
<b>Entraygues - Le Fel</b>				
<b>Estaing</b>				
<b>Côtes de Millau</b>				

Code couleur : Stade majoritaire Stade présent



Floraison



Nouaison

Photos CA81

## MILDIOU (*Plasmopara viticola*)

- Situation au vignoble**

Dans le vignoble d'Entraygues, de rares symptômes ont été observés sur le chenin. Ailleurs pas d'évolution depuis la semaine dernière, aucun symptôme n'a été observé.

- Modélisation (Potentiel Système IFV)**

- ✓ **Situation au 13 juin (J) :**

	Pression mildiou		Type	Contamination	
	Evolution	Niveau jour J		Date	Extériorisation
<b>Balsac</b>	En hausse	Faible à très faible	Pré-épidémique	8 juin	Aucune au cours de la semaine
<b>Compeyre</b>	en baisse			Aucune	
<b>Entraygues</b>	En hausse			8 juin	
<b>Marcillac</b>					
<b>Valady</b>					

- ✓ **Simulation du 14 au 21 juin :**

	Pression mildiou		Type	Cumul nécessaire	Contamination	
	Evolution	Niveau J+7			Date	Extériorisation
<b>Balsac</b>	En hausse	Faible à très faible	épidémique	>35 mm ou 25 mm en une seule fois	4 juin	16 juin
<b>Compeyre</b>	en baisse				-	-
					8 juin	19 juin
<b>Entraygues</b>	En hausse				4 juin	16 juin
<b>Marcillac</b>					8 juin	19 juin
<b>Valady</b>						

**Évaluation du risque** : La pression est faible à ce jour. Les symptômes sont quasi- inexistants au vignoble.

Des contaminations sont modélisées le 4 et le 8 juin (hormis à Millau), les symptômes devraient être visibles cette semaine. Surveillez vos parcelles.

Dans la majorité des cas, des contaminations épidémiques sont modélisées avec des cumuls supérieurs à 35 mm ou avec 25 mm en une seule fois. Restez vigilants si des pluies orageuses sont annoncées.

**Mesures prophylactiques** : l'épamprage permet de diminuer le développement d'organes vert à proximité du sol qui seraient autant de support pour des contaminations primaires.

**Techniques alternatives**: L'utilisation de moyens de bio-contrôle est possible et peut aider dans la gestion du mildiou. Liste des produits de bio-contrôle : <https://ecophytopic.fr/protéger/liste-des-produits-de-biocontrôle>

## OÏDIUM (*Erysiphe necator*)

### • Éléments de biologie

La floraison est la période de grande sensibilité des grappes à l'oïdium. Cette sensibilité perdure jusqu'au stade « fermeture de la grappe ».

Pour rappel, la durée d'incubation de cette maladie est longue et les contaminations sont généralement visibles, 3 semaines-1 mois après la phase de contamination.

### • Situation au vignoble

Le témoin de Valady très sensible à l'oïdium, toutes les souches présentent au moins un symptôme sur feuilles.

Sur le vignoble de Marcillac, l'oïdium est présent sur les parcelles à historique mais n'évolue pas cette semaine.

Ailleurs, aucun symptôme n'est recensé.

**Évaluation du risque** : Des symptômes sont présents sur le vignoble de Marcillac. Les conditions météorologiques sont favorables au champignon. Ne négligez pas cette maladie !

**Prophylaxie** : L'effeuillage permet l'aération de la zone des grappes et ainsi la création d'un microclimat défavorable aux maladies. Il doit être pratiqué face soleil levant à partir de la nouaison.

**Techniques alternatives** : L'utilisation de moyens de bio-contrôle est possible et efficace. Liste des produits de bio-contrôle : <https://ecophytopic.fr/protéger/liste-des-produits-de-biocontrôle>

## BLACK ROT (*Guignardia bidwellii*)

### • Éléments de biologie

La nouaison est le stade de sensibilité maximal des grappes au black-rot. Une contamination à ce stade peut entraîner des pertes de récolte significatives même en l'absence de symptômes importants sur feuilles.

### • Situation au vignoble

Les symptômes ne progressent pas.

**Évaluation du risque** : Aucune nouvelle sortie n'a été recensée cette semaine.

Des contaminations ont pu se produire lors des orages de fin mai et de début juin et sont en cours d'incubation, surveillez les parcelles.

Restez vigilants et notamment sur les parcelles déjà impactées.

## VERS DE LA GRAPPE *(Lobesia botrana)*

- **Situation au vignoble**

**Marcillac** : 0 capture sur 4 pièges. Les glomérules sont plus difficilement visibles.

- **Modélisation**

Les stades majoritaires sont les stades L4 et L5.

**Évaluation du risque** : Le vol de G1 est terminé. Il est trop tard pour réaliser les comptages de glomérules.

Pensez à changer les plaques engluées et les capsules pour suivre le 2<sup>ème</sup> vol.

*Techniques alternatives* : Confusion sexuelle.

## FLAVESCENCE DOREE *(Scaphoideus titanus)*

- **Situation au vignoble**

Observation de larves de stades L2, L3 sur le vignoble de Marcillac.

**Évaluation du risque** : T1 du 18 au 28 juin

### Réunions d'Information Flavescence dorée

#### Vecteur & Symptômes

1<sup>ère</sup> partie en salle puis observation sur le terrain des cicadelles

Intervenant : M. Stéphane Mallié, FREDON Occitanie

Mardi 14 juin – 9H00

Salle des fêtes de Candas, 12 490 Montjoux

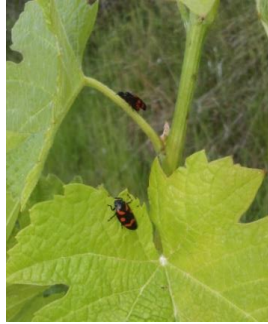
Vendredi 17 juin – 9H00

Salle de la mairie, 12 330 Clairvaux d'Aveyron

**Nous comptons sur votre présence !**

## DIVERS

Observation de **typhlodromes, cigariers, cercopes, forficules.**



*Cercopis sanguinolentus*

*Œufs de chrysopide*

Photos : Les vigneronns du Vallon, CA81



*Cigaritis*

*Forficula*

Photos Les vigneronns du Vallon

**Prochain BSV, le 21 juin**

**REPRODUCTION DU BULLETIN AUTORISÉE SEULEMENT DANS SON INTÉGRALITÉ (REPRODUCTION PARTIELLE INTERDITE)**

Ce bulletin de santé du végétal a été préparé par l'animateur filière viticulture de la Chambre d'Agriculture du Tarn et élaboré sur la base des observations réalisées par la Chambre d'Agriculture de l'Aveyron, le Syndicat AOC Marcillac, la cave de Valady et les agriculteurs observateurs.

Focus sur *Xylella fastidiosa* rédigé par la DRAAF Occitanie.

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. La CRA d'Occitanie dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures et les invite à prendre ces décisions sur la base des observations qu'ils auront réalisées et en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques.



## FOCUS *XYLELLA FASTIDIOSA*

La bactérie *Xylella fastidiosa* est présente en Occitanie, elle a été découverte pour la première fois en septembre 2020 à Trèbes (Aude), dans un établissement de production et de vente de végétaux d'ornement aux particuliers. En Occitanie, les zones délimitées pour *Xylella fastidiosa* s'étendent en mai 2022 sur 35 226 ha dans l'Aude, et 2 064 ha dans le Gard. Dans ces zones qui incluent l'ensemble des végétaux trouvés positifs ainsi qu'une « zone tampon », des mesures spécifiques de lutte et de surveillance renforcée sont mises en place.

Cette bactérie phytopathogène :

- est transmise et véhiculée par des insectes vecteurs (piqueurs suceurs de sève brute), par la plantation de plants contaminés, par les plaies de taille (outils contaminés) ou par d'autres blessures ;
- n'a pas d'effet sur les Hommes ou les animaux ;
- a un large spectre de végétaux hôtes (655 espèces végétales hôtes dans le monde / mortelle pour près de 200 végétaux) tels que les arbres fruitiers (fruits à noyaux), la vigne, les oliviers, les agrumes, les chênes, la luzerne, certaines espèces ornementales...

En Occitanie, seule la sous-espèce ***multiplex*** a été détectée, **principalement sur faux-genêt d'Espagne (*Spartium junceum*), lavande (*Lavandula spp.*), amandier (*Prunus dulcis*), luzerne (*Medicago sativa*) et coronille glauque (*Coronilla valentina*)**. La surveillance et la lutte se concentrent sur les espèces végétales reconnues sensibles à cette sous-espèce de la bactérie.

La liste de ces espèces végétales est consultable en suivant ce lien :

<https://draaf.occitanie.agriculture.gouv.fr/xylella-fastidiosa-actualisation-de-la-liste-des-vegetaux-hotes-et-specifies-20-a6392.html>

**Evaluation du risque** : A ce jour, aucun cas de *Xylella fastidiosa* n'a été découvert sur vigne en France.

Dans le monde, **il n'a jamais été rapporté d'infection naturelle de la vigne par la sous-espèce *multiplex***, seule sous-espèce présente en Occitanie.

Seule la sous-espèce *fastidiosa* est identifiée comme une menace pour la vigne.

### • Les symptômes sur vigne

La vigne est sensible à la sous-espèce *X. fastidiosa subsp. fastidiosa*, responsable de la **maladie de Pierce**. Différents types de symptômes peuvent ainsi être observés. A titre d'exemples :

1. Chute des feuilles avec le pétiole restant accroché au sarment ;
2. Brûlures foliaires puis dessèchement du rameau voire dans le cas le plus grave la mort de la plante entière ;
3. Chloroses foliaires et taches nécrotiques ;
4. Jaunissement voire rougissement du feuillage ;
5. Dessèchement marginal du limbe ;
6. Nanisme de la plante.



Symptômes sur cépage chardonnay – Photo Pr Naser Amanifar Shahrekord (Iran)      Symptômes sur feuille – Photo J. Clark, Université de Californie



Défaut d'aboutement – Photo ANSES

Pétiole persistant – Photo : J. Clark et A.H. Purcell, Université de Californie

### • Que faire en présence d'un foyer ?

*Xylella fastidiosa* est un organisme de quarantaine prioritaire. D'après le règlement (UE) 2016/2031, son incidence économique, environnementale ou sociale potentielle est considérée comme la plus grave pour le territoire de l'Union européenne, rendant obligatoires la surveillance et la lutte contre la bactérie sur tout le territoire européen.

La réglementation européenne spécifique à *Xylella fastidiosa* (règlement (UE) 2020/1201) précise les dispositions visant à empêcher l'introduction et la propagation de la bactérie dans l'UE. La stratégie de surveillance et de lutte repose sur le triptyque suivant :

- une surveillance et une détection précoce de la présence de la bactérie dans l'ensemble du territoire ;
- l'éradication de l'organisme nuisible par destruction des végétaux contaminés et suspects dans les zones infectées ;
- **la restriction de mouvement des végétaux sensibles provenant des zones délimitées.**

[L'arrêté national du 19 octobre 2020](#) relatif aux mesures de lutte à mettre en œuvre contre *Xylella fastidiosa* renvoie aux dispositions européennes et prévoit que le préfet de région établisse les zones délimitées.

Pour les foyers de l'Aude et du Gard, [l'arrêté signé le 3 mai 2022](#) par le Préfet de la région Occitanie définit une zone délimitée autour des végétaux infectés. La zone délimitée regroupe une zone infectée (ZI) d'un rayon d'au moins 50 m et une zone tampon (ZT) d'un rayon d'au moins 2,5 km au-delà de la zone infectée. L'arrêté précise la liste des communes concernées.

Les inspections se poursuivent, sous l'égide des services de l'Etat, pour renforcer la surveillance des végétaux hôtes sur tout le territoire régional, dans les différents compartiments végétaux (zones agricoles, milieux naturels et semi-naturels, établissements producteurs ou revendeurs de végétaux destinés à la plantation).

Pour informer, sensibiliser et formuler des préconisations afin de prévenir toute introduction et expansion de la maladie sur notre territoire, une nouvelle campagne de communication est déployée chaque année.



**L'Italie, l'Espagne et le Portugal sont touchés par la bactérie.**

**Dans l'Union européenne, la sous-espèce *Xylella fastidiosa* subsp. *fastidiosa* n'est présente que dans les îles Baléares (Espagne).**

**Soyez vigilants avec les plantes en provenance de ces pays.**



**En cas de suspicion de foyer**, contactez rapidement la DRAAF Occitanie.  
Une adresse de messagerie dédiée a été mise en place :

[xylella-2020.draaf-occitanie@agriculture.gouv.fr](mailto:xylella-2020.draaf-occitanie@agriculture.gouv.fr)

- **Pour plus d'informations**

Site internet Ministère de l'agriculture et de l'alimentation :

<https://agriculture.gouv.fr/xylella-fastidiosa-une-bacterie-mortelle-pour-200-especes-vegetales>

Site internet DRAAF Occitanie :

<https://draaf.occitanie.agriculture.gouv.fr/vigilance-vis-a-vis-de-xylella-fastidiosa-occitanie-r282.html>